

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Introduction

En réponse à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le 3 juin 2021, la province de la Colombie-Britannique a publié [A Path Forward: Priorities and Early Strategies for B.C.](#) (une voie à suivre : priorités et premières stratégies pour la Colombie-Britannique [la Voie à suivre] – en anglais seulement) qui présente les premiers engagements concernant la lutte contre les causes systémiques de violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

La Voie à suivre reflète les priorités cernées au cours d'un total de 17 activités de mobilisation effectuées en 2019 et en 2021 avec des collectivités autochtones à l'échelle de la province. Ces activités ont mené à la priorisation de 28 mesures qui ont été ajoutées aux engagements des lettres de mandat pangouvernementales. Ces mesures cadrent avec les appels à la justice découlant de l'Enquête nationale. La province de la Colombie-Britannique a fait le point sur les progrès réalisés le 3 juin 2022 et a l'intention de présenter une autre mise à jour le 3 juin 2023.

Progrès et principaux faits saillants de juin 2022 à juin 2023

Les rapports d'étape comprennent une description des faits saillants de la dernière année. La priorité absolue cernée dans le cadre des activités de mobilisation des communautés autochtones en 2019 et en 2021 est la nécessité d'offrir des espaces sûrs aux collectivités autochtones et de collaborer avec elles à la planification de la sécurité pour leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres solutions. Pour donner suite à cette priorité, en 2022, la province a effectué un investissement fondamental de 5,34 millions de dollars en vue de créer un [Path Forward Community Fund](#) (fonds communautaire relatif à la voie à suivre – en anglais seulement) qui serait destiné aux collectivités des Premières Nations, aux communautés urbaines et hors réserve, aux Métis, aux Inuits et aux collectivités de personnes 2ELGBTQQIA+. Le fonds communautaire relatif à la voie à suivre permet d'accorder des subventions servant à soutenir la planification de mesures de sécurité et les activités de renforcement des capacités des collectivités. L'objectif est de veiller à l'autodétermination des collectivités autochtones pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Dans le cadre d'un processus provincial de demande de propositions, l'Association des centres d'amitié autochtones de la Colombie-Britannique a été sélectionnée pour concevoir et gérer le fonds, y compris l'élaboration du processus de demande et la répartition des subventions. La pierre angulaire de son travail est son approche pleinement inclusive qui honore et respecte l'expertise, la capacité d'agir et le leadership des Autochtones, peu importe leur statut et peu importe l'endroit où ils vivent, pendant toutes les étapes de la mise en œuvre. Un groupe composé de divers peuples autochtones oriente la répartition des subventions. Les services que les membres offrent au sein du comité de sélection reflètent diverses régions, les communautés qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves, les collectivités urbaines et rurales, les personnes en situation de handicap, les collectivités de personnes 2ELGBTQQIA+, des Premières Nations, des Inuits, des Métis ou des Indiens non inscrits et les Aînés et les jeunes à l'échelle de la Colombie-Britannique.

Les activités financées dans le cadre de la Voie à suivre comprennent ce qui suit :

- l'organisation de séance de mobilisation et de participation;
- l'appui à l'élaboration de plans d'intervention en situation de crise;
- la rédaction de documents pour les plans de communication;
- la diffusion de renseignements et d'outils pour s'y retrouver dans les systèmes de justice et de sécurité publique;
- de la formation en sécurité adaptée à la culture;
- du soutien culturel et des activités de guérison.

En janvier 2023, l'Association des centres d'amitié autochtones de la Colombie-Britannique a annoncé le premier cycle de projets retenus au titre du fonds communautaire relatif à la voie à suivre. Au cours du premier cycle de financement, 2,75 millions de dollars ont été alloués à 20 organismes pour qu'ils exécutent des programmes de lutte contre la violence destinés aux Autochtones. Au début de mars 2023, 13 autres organismes ont obtenu un financement qui s'élève à 1,9 million de dollars investis dans différents projets, pour un total de 33 organismes et de 4,67 millions de dollars. Les communautés n'ont pas présenté de demande pour obtenir des fonds liés à l'intervention en situation de crise et à la recherche; l'Association des centres d'amitié autochtones de la Colombie-Britannique a donc retenu des fonds qui seront affectés au cas par cas, sur demande.

Priorités de juin 2023 à juin 2024

La Colombie-Britannique poursuivra les travaux à l'égard des 28 premiers engagements et mesures compris dans la Voie à suivre et des engagements des lettres de mandat des ministres liés à la lutte contre les causes systémiques de violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones en Colombie-Britannique.

Liens avec les priorités du plan d'action national et les appels à la justice

Les 28 premiers engagements et mesures de la Voie à suivre se concentrent sur quatre grandes priorités qui ont été cernées dans le cadre de dialogues communautaires axés sur les Autochtones et organisés partout en Colombie-Britannique en 2019 et en 2021. Ces priorités sont les suivantes :

- espaces sûrs et plans de sécurité (six mesures);
- services de soutien à la guérison (dix mesures);
- renforcement des relations avec nos partenaires (quatre mesures);
- accès à des ressources et à des recommandations (huit mesures).

Chacun des 28 engagements et mesures fait partie des lettres de mandats pangouvernementales des ministres et cadre avec les appels à la justice.

Conclusion

La province de la Colombie-Britannique poursuit les travaux à l'égard des 28 premiers engagements et mesures compris dans la Voie à suivre pour lutter contre les causes systémiques de violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones en Colombie-Britannique. La province reconnaît les efforts continus de défense des intérêts des membres de la famille et des collectivités et est déterminée à lutter contre les sources de causes systémiques de violence cernées dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : le traumatisme historique, multigénérationnel et intergénérationnel, la marginalisation sociale et économique, le maintien du statu quo et le manque de volonté de la part des institutions et le refus de reconnaître la capacité d'agir et l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones.

Rapports et publications

Les résultats d'enquêtes et de rapports ainsi que d'autres publications sont rendus publics sur les pages Web du gouvernement de la Colombie-Britannique. Le lien suivant comprend la Voie à suivre, la présentation de la Colombie-Britannique à la Commission d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, des rapports liés à la Commission d'enquête sur les femmes disparues et d'autres rapports importants : [Ministry of Attorney General public inquiries – Province of British Columbia \(gov.bc.ca\)](https://www2.gov.bc.ca/gov2/ministry_of_attorney_general_public_inquiries_-_province_of_british_columbia) (en anglais seulement). La mise à jour de 2022 sur la Voie à suivre se trouve à l'adresse suivante : [A Path Forward: Priorities and Early Strategies for B.C. | June 2022 Status Update \(gov.bc.ca\)](https://www2.gov.bc.ca/gov2/path_forward_priorities_and_early_strategies_for_b.c._june_2022_status_update) (en anglais seulement).

La province a l'intention de publier la mise à jour de 2023 sur la même page Web.